



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 11 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 04 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Nathalie COLONEL, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN
Valérie ESCOFFIER a quitté la séance après la délibération n° 07.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_08_11072022

Objet : Avis du Conseil municipal - Enquête publique relative à la création et l'exploitation d'un site de recyclage de panneaux photovoltaïques par la société « CENTRE D'EXCELLENCE DE GRENOBLE SAS » sur la commune de Saint-Honoré

Monsieur le Maire explique avoir reçu de la part de la Direction départementale de la protection des populations un courrier relatif à l'organisation d'une enquête publique en vue d'autoriser une installation classée pour la protection de l'environnement (site de recyclage de panneaux photovoltaïques) par la « société CENTRE D'EXCELLENCE DE GRENOBLE SAS », sur la commune de Saint-Honoré.

La commune de Susville se trouvant incluse dans le rayon d'affichage de cette installation, il appartient au Conseil municipal, conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, de donner son avis sur ce dossier soumis à enquête publique, dès l'ouverture de la phase d'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

L'enquête publique a eu lieu du 07 juin au 07 juillet 2022.

Le dossier complet fourni par la DDPP-IC par clé USB a été transmis par voie électronique à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide,

Considérant l'arrêté préfectoral n° DDPP-IC-05-08 du 12 mai 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'un site de recyclage de panneaux photovoltaïques par la « société CENTRE D'EXCELLENCE DE GRENOBLE SAS », sur la commune de Saint-Honoré.

Considérant que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur l'enquête publique se déroulant du 07 juin au 07 juillet 2022,

Considérant le dossier d'enquête publique joint,

Considérant le potentiel de création d'emplois sur le territoire lié au développement de cette société,

Et malgré les craintes du voisinage proche relatives à la potentielle augmentation du trafic de camions poids-lourds sur le secteur qui ont pu être rapportées au Conseil municipal,

D'émettre un avis favorable au projet de création et d'exploitation d'un site de recyclage de panneaux photovoltaïques par la société « CENTRE D'EXCELLENCE DE GRENOBLE SAS » sur la commune de Saint-Honoré.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 12 juillet 2022.
Le Maire, Emile BUCH.*

